#### DEC120192DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

# Le directeur d'unité,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7075 intitulée « Laboratoire de Dynamique, Interactions et Réactivité » dont le directeur est Monsieur Esmail Alikhani ;

### **DECIDE:**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Colomban directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.	
Fait à Paris, le 2 janvier 2012	
	Le directeur d'unité
	Esmail Alikhani